

## Charte d'usage des équipements informatique et de l'Internet

### Lycée Français Renée Descartes de Kinshasa

Les règles et obligations ci-dessous énoncées s'appliquent à toute personne (utilisateur) utilisant les équipements informatiques du Lycée Français René-Descartes de Kinshasa et, par eux, le serveur permettant l'accès à Internet, puis l'Internet.

L'ensemble de ce dispositif est désigné ci-dessous par le terme "réseau".

#### **Services offerts par l'établissement :**

L'établissement s'est doté des moyens permettant aux utilisateurs :

- D'avoir accès à des ordinateurs, imprimantes, outils d'ExAO, robots, ...
- D'avoir accès à des applications tierces
- D'avoir accès à Internet

Le Lycée attend des utilisateurs le respect de ce matériel et un usage de celui-ci dans le cadre des règles définies ci-dessous.

#### **1) Respect de la législation**

Les utilisateurs sont tenus de respecter la législation en vigueur :

- Le respect des personnes (pas d'atteinte à la vie privée ou au secret de la correspondance, ni d'injures ou de diffamation) ;
- La protection des mineurs contre les contenus dégradants, violents ou favorisant sa corruption ;
- Le respect de l'ordre public qui condamne le racisme, l'antisémitisme ou l'apologie du crime ;
- Le respect du droit d'auteur des œuvres littéraires, musicales, photographiques ou audiovisuelles mises en ligne, et d'une manière générale, le respect du code de la propriété intellectuelle.

#### **2) Les droits des utilisateurs**

Au sein de l'établissement, les utilisateurs :

- Bénéficient du droit d'usage des services proposés par l'Établissement, ce droit d'accès est personnel, incessible et lié à l'appartenance à l'établissement ou à l'école ;
- Ont droit au respect de la vie privée et à la confidentialité des informations personnelles.

#### **3) Les obligations des utilisateurs**

L'utilisateur s'engage à ne pas perturber volontairement le fonctionnement du service, et notamment à ne pas :

- Détériorer le matériel mis à sa disposition
- Masquer sa propre identité ou s'approprier le mot de passe du compte d'autrui.
- Altérer les données ou accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation.
- Interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau.
- Se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé.
- Porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants.
- Modifier ou détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau.
- Utiliser des programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources
- Introduire des programmes nuisibles (virus ou autres)
- Modifier sans autorisation la configuration des machines

#### **4) Les sanctions**

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose à son exclusion du réseau, ainsi qu'aux sanctions et poursuites pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.